

# L'Ecole publique

Extrait de la Délibération du 18 Mai 1836

Le Maire a fait un exposé sommaire de la loi du 28 Juin 1833 sur l'instruction primaire et de l'ordonnance Royale du 16 Juillet de la même année relative à son application... Il a surtout attiré l'attention du Conseil sur la nomination d'un instituteur communal.

Après avoir pris l'avis du Comité Communal (Le comité communal de Saint-Aupre est constitué, outre le Maire Jean François Bourdariat, et Mr. le Curé Zozyne Martin Joseph, membres de droit, par MM. Moulin, Etienne Policand et Joseph Vachon France), le Conseil déclare présenter le Sieur Jacques Allegret, né et domicilié dans notre commune, comme instituteur. Sa moralité, sa capacité le rendent apte à remplir cette fonction. Il sera donné avis au Sieur Allegret de la présente délibération et de l'avis émis par le Comité Communal pour qu'il ait à se pourvoir afin d'obtenir l'institution ministérielle.

Les membres présents ont signé sauf les Sieurs Joseph Bouffard Roupé et Claude Vial qui ont déclaré ne vouloir prendre aucune part à la nomination d'un instituteur tant qu'ils n'auront pas la certitude que les communes de Saint-Etienne-de-Crossey et de Saint-Nicolas-de-Macherin en sont pourvus.

En fait, le Sieur Joseph Allegret n'avait pas les certificats nécessaires. Il fut nommé instituteur à titre provisoire le 14 Janvier 1837. Il obtint son brevet de capacité, délivré par les membres de la Commission d'instruction primaire, sise à Grenoble, le 5 Septembre 1838. Il présenta un certificat de moralité. Ainsi sa position d'instituteur de l'école primaire fut régularisée le 19 Mai 1839 pour lui permettre de jouir des avantages attachés à sa fonction (salaire, logement). Sa nomination fut approuvée par le Comité Communal qui a considéré que le Sieur Joseph Allegret avait exercé sa fonction avec zèle, honneur, probité et à la satisfaction générale. Joseph Allegret fut le premier instituteur de l'école publique de la Commune. Il mourut le 9 Décembre 1839 quelques mois après sa nomination.

---

Gérard Sainfort